

**RETRAITÉ.E.S, soyons encore plus nombreuses et nombreux le 31 mars avec les jeunes et les salarié.e.s :**



**RETRAIT  
DE LA LOI TRAVAIL !**

**Après le 9 et le 10 mars,  
les retraité.e.s  
se mettent sur le 31  
encore plus fort !**



Le 9 mars, les retraité.e.s ont répondu en nombre à l'appel de la CGT, FO, FSU, Solidaires et des organisations étudiantes, pour manifester leur hostilité au projet de loi travail et leur soutien aux jeunes et aux salarié.e.s.

Le 10 mars, les retraité.e.s étaient encore plus nombreuses et nombreux dans plus de 120 rassemblements en France, à l'appel de l'UCR-CGT et de 8 autres organisations syndicales et associations de retraité.e.s, pour exiger une véritable revalorisation des pensions, et l'arrêt des mesures régressives qui amputent le pouvoir d'achat et paupérisent beaucoup d'entre elles et eux.

**LE 31 MARS, LES RETRAITÉ.E.S  
SERONT DE NOUVEAU AU RENDEZ-VOUS  
POUR EXIGER LE RETRAIT  
DE LA LOI TRAVAIL.**

Ce projet El Khomri est une régression monstrueuse des droits que nous avons obtenus dans des luttes pendant notre vie active. Toutes les mesures envisagées

visent à précariser toujours plus, flexibiliser toujours davantage les salarié.e.s pour faire baisser le « coût » du travail, afin de faire grossir les profits financiers et les dividendes versés aux actionnaires.



**Montons le ton  
avec les jeunes  
et les salarié.e.s  
le 31 mars pour dire :**

**👉 OUI au progrès social  
et à une société plus juste !**

**👉 NON à la régression des  
droits sous le prétexte d'une  
politique d'austérité décidée  
par quelque uns,  
qui pendant  
ce temps  
s'enrichissent  
encore plus !**

**NON  
à la casse  
du CODE  
du travail**

**Le 31 mars doit être une puissante journée de grève et de manifestations pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives pour les jeunes, les salarié.e.s et les retraité.e.s !**

## Déclaration commune CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

### **LA «PILULE» DE VALLS NE PASSE PAS, ON CONTINUE JUSQU'AU RETRAIT TOTAL !**

Les mobilisations, notamment celles du 9 mars initiées par les organisations de jeunesse et les organisations syndicales de salarié.e.s (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL), ont contraint le gouvernement à des concessions sur la loi Travail.

Pour autant, les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet. Il ne répond pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié.e.s et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du Code du travail, mais nécessite un changement de politique économique et sociale.

Ce texte continue à diminuer les droits des salarié.e.s et à accroître la précarité, notamment des jeunes. **Décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise et affaiblissement des conventions collectives de branches, fragilisation des droits individuels acquis, mise en cause des majorations des heures supplémentaires, facilitations des licenciements, affaiblissement de la médecine du travail...** sont autant d'exemples de régressions qui demeurent.

L'universalité de la garantie jeune sans les moyens en conséquence relève d'un effet d'annonce. Face au chômage et à la précarité auxquels sont confrontés les salarié.e.s, les femmes et les jeunes en particulier, l'urgence est à la conquête de nouveaux droits.

**LES ORGANISATIONS SYNDICALES (CGT, FO, FSU, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL) SOUTIENNENT ET APPUIENT LES ACTIONS DES 17 ET 24 MARS. ELLES CONFIRMENT LEUR APPEL À LA MOBILISATION PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS LE 31 MARS POUR OBTENIR LE RETRAIT DE CE PROJET DE LOI ET CONQUÉRIR DE NOUVELLES GARANTIES ET PROTECTIONS COLLECTIVES.**

Paris, le 14 mars 2016



### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact  me syndiquer



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Etablissement (nom et adresse) : .....